CAFÉ-TERRASSE ACCESSIBLE » Évitez les obstacles!

Service de l'urbanisme et des permis

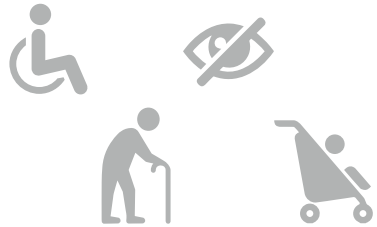

Que l'on soit en situation de déficience ou tout simplement accompagné d'une poussette, un petit obstacle peut devenir un grand défi!
Suivez nos conseils astucieux et prenez en compte des éléments très simples dans l'aménagement de votre café-terrasse afin d'y accueillir toutes les clientèles, y compris les personnes présentant un handicap.
En créant des espaces accessibles, tout le monde y gagne!

AFFICHEZ-VOUS!
Afin de rendre votre terrasse encore plus invitante, intégrez le pictogramme international d'accessibilité à votre affichage.

DÉFINITION

Café-terrasse : espace extérieur voué à offrir à la clientèle d'un commerce un lieu pour consommer les repas et boissons offerts, et ce, pour la période estivale essentiellement. Aménagé à même la propriété commerciale ou sur le domaine public (ex. : une rue), lorsqu'autorisé, le café-terrasse permet de dynamiser l'espace public et d'attirer une clientèle supplémentaire.

Pour un café-terrasse accessible à tous, nous vous suggérons de suivre ces normes d'aménagement :

Entrée de la terrasse :

- Concevez l'entrée perpendiculaire au corridor piétonnier et d'une largeur minimale de 110 cm;
- Prévoyez que le joint entre le trottoir et la plate-forme ne mesure pas plus de 13 mm, si la terrasse est installée en bordure de trottoir, ou intégrez une plaque pour couvrir le joint, d'un maximum de 13 mm d'épaisseur et d'une pente de transition d'au plus 1 : 2;
- Gardez le trottoir accessible sur une largeur minimale de 1,5 m pour les piétons et éliminez tous les obstacles qui obligent les passants à faire des zigzags dans leur déplacement;
- Évitez la rampe d'accès ou le plan incliné en optant pour des installations à la hauteur du trottoir ou du sol;
- Prévoyez sinon un accès avec une largeur libre minimale de 120 cm entre les bordures de la rampe et 100 cm entre les mains courantes et une pente maximale de 1 : 20.

Tables :

- Choisissez des tables pouvant accueillir au moins deux personnes à mobilité réduite;
- Mesurez un dégagement minimal de 68,5 cm de hauteur, de 76 cm de largeur et de 48,5 cm de profondeur sous les tables pour l'accès aux personnes en fauteuil roulant. La hauteur du dessus de la table doit être à un maximum de 86,5 cm du plancher.

Conception et zone de déplacement :

- Optez pour des matériaux et une conception favorisant les parcours sans obstacle et la délimitation du café-terrasse sur tous les côtés par des éléments fixes, solides et contrastants;
- Supprimez les saillies (ex. : bac à fleurs), sur la terrasse comme à l'extérieur, ou assurez-vous qu'elles ne soient pas à plus de 30 cm du sol afin qu'elles soient détectables par une personne utilisant une canne blanche;
- Éliminez les ouvertures dans le plancher qui permettent le passage d'une sphère de plus de 13 mm de diamètre;
- Prévoyez une aire de manœuvre minimale de 1,5 m de diamètre à l'intérieur du café-terrasse entre les obstacles, surtout près des tables accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- Favorisez aussi l'accès à des salles de toilettes pour tous.

« Café-terrasse accessible » est réalisé dans le cadre du plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

Renseignements et dispositions générales

L'aménagement d'un café-terrasse est assujetti à certaines conditions et peut nécessiter l'obtention d'un permis de la Ville et des autorisations auprès de différentes instances.

Contactez le Service de l'urbanisme et des permis par courriel :
urbanisme@ville.valleyfield.qc.ca

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
CAPITALE RÉGIONALE DU SUROÎT

Ce pamphlet n'a aucune valeur juridique et les résolutions adoptées par le Conseil et tous autres règlements ou lois prévalent.